

Subsides

de 40 ans, alors qu'en Saskatchewan environ 25 p. 100 des agriculteurs étaient encore plus jeunes. A mon avis, c'est dû à certains programmes mis en place par le gouvernement de cette province, à savoir le programme de démarrage agricole et le programme de réserve de terres. C'est sans doute surtout ce dernier programme qui permet aux agriculteurs qui prennent leur retraite de céder leurs terres à leurs enfants ou à d'autres descendants directs. Le ministre devrait étudier de près certains de ces programmes agricoles pour que les agriculteurs ne quittent pas la terre. La production alimentaire revêt une importance vitale pour le monde entier. Elle réduit notre déficit fédéral et international. Nous devrions inciter les jeunes agriculteurs à reprendre la ferme familiale. Il faudrait en faire une activité suffisamment rentable pour qu'ils puissent y travailler à plein temps.

Avant que le temps de parole expire, j'aimerais poser quelques questions au ministre au sujet du programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Mais je voudrais tout d'abord lui poser une question qui concerne directement le budget: combien d'années-personnes prévoit-on allouer cette année, comparativement à l'an dernier, à la recherche et au développement? Si le ministre veut bien m'accorder encore quelques minutes après avoir répondu à cette question, je lui poserai quelques questions au sujet du programme d'aide à l'entretien des troupeaux.

M. Whelan: Monsieur le président, le député a dit avoir une question à me poser, et pourtant, j'en ai relevé cinq dans toute son intervention. Le nombre d'années-personnes prévues pour la recherche en 1980-1981 est de 3,659, ce qui est légèrement moins que les 3,673 en 1979-1980, ou que les 3,725 en 1978-1979. Le nombre total de chercheurs a baissé, mais le nombre de chercheurs de la catégorie D.A. a augmenté de 14. C'est peu, mais c'est quand même une amélioration. Il nous est difficile de recruter des gens qualifiés, compte tenu de notre budget. Le traitement que nous pouvons leur offrir est limité.

M. Anguish: Je ne me rendais pas compte que j'avais posé tant de questions au ministre. Je serais ravi de l'entendre répondre à certaines observations que j'ai faites au début de mon exposé.

Je voudrais interroger le ministre au sujet du programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Je vais poser une série de questions, puis je reprendrai ma place et permettrai au ministre de répondre à loisir. Aux termes du programme d'aide à l'entretien des troupeaux, de nombreux agriculteurs un peu partout en Saskatchewan ont été déclarés hors des zones de sécheresse, même si dans certaines régions, nous avons amplement de preuves, tant par les municipalités que par des appareils de mesure de la pluie appartenant au secteur privé, que les précipitations dans ces secteurs étaient en réalité inférieures à celles enregistrées dans les zones de sécheresse. Le ministre nous a dit à la Chambre—peut-être pas à la Chambre, mais dans des lettres émanant de son cabinet—que l'on s'occuperait de ces agriculteurs. Maintenant que l'on envoie des chèques à ceux qui étaient admissibles à l'aide aux indemnités de sécheresse, quand ces autres éleveurs peuvent-ils compter recevoir une aide aux termes du programme d'aide à l'entretien des troupeaux?

J'ai une autre question au sujet de ce programme. Je me demandais pourquoi les entreprises d'élevage chevalin pour l'UJE n'étaient pas admissibles aux termes du programme

d'aide à l'entretien des troupeaux. Le ministre envisagerait-il d'élargir le programme pour que les éleveurs qui exploitent l'UJE puissent faire appel et demander une aide?

M. Whelan: Il a été décidé lundi dernier d'inclure dans ce programme les exploitants d'UJE ainsi que ceux qui élèvent des chèvres pour leur lait, et d'autres groupes, je crois, qui étaient exclus du programme d'aide à l'entretien des troupeaux. Je crois que l'on a inclus ces groupes. Ce n'est peut-être pas énorme, mais ils ont éprouvé des difficultés et il a été décidé de les inclure. Quelle était l'autre question du député?

● (2150)

M. Anguish: Quand s'occupera-t-on des gens de l'extérieur de la zone frappée par la sécheresse?

M. Whelan: J'espère que le comité d'appel sera établi d'ici la fin de la semaine. Le début de ses travaux sera annoncé aussitôt et j'espère que ce sera bientôt. Nous avons mis plus de temps que d'habitude à prendre le départ parce que c'est un nouveau programme et l'expérience dans ce domaine nous fait défaut. Il nous a fallu plus de temps que prévu pour prévoir des solutions à tous les genres de cas. Je crois que 11,000 chèques ont été mis à la poste sur les quelque 35,000 demandes que nous avons reçues. Certaines de ces demandes ont cependant été rejetées. Les gens qui habitent à l'extérieur de la région touchée pourront donc interjeter appel. Je ne peux rien dire de la décision qui sera alors rendue dans ces cas-là. J'espère que les appels seront jugés de la façon la plus humanitaire possible parce que nous reconnaissons que le fait d'établir ce critère...

Le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le ministre, mais le temps qui lui était alloué est expiré.

M. Hovdebo: Monsieur le président, je voudrais reprendre mon intervention au point où je l'ai laissée il y a quelques heures. Je voudrais parler un peu de la structure du système de commercialisation au Canada.

On a laissé libre cours au système du marché libre au point où son influence sur l'agriculture a fait augmenter les coûts de production et a réduit les revenus des agriculteurs. Dans les quelques domaines dotés d'offices de commercialisation—que nous considérons comme efficaces, notamment la Commission canadienne du blé—nous nous sommes rendu compte que les affaires n'allaient pas bien sur le marché international en raison de l'embargo. Elles n'allaient pas mieux sur le marché intérieur à cause de la politique de commercialisation des céréales fourragères que le gouvernement a établie. Cependant, le ministre a mentionné d'autres domaines où les choses se sont toujours bien passées grâce à des offices de commercialisation à l'échelle nationale. Le ministre a parlé, entre autres choses, de la politique laitière, des offices de commercialisation du poulet à rôti, des œufs et de la dinde. Je voudrais toutefois demander au ministre quels sont ses projets en ce qui concerne la commercialisation et la stabilisation des prix du porc. Le gouvernement a-t-il l'intention de créer un office national de commercialisation du porc et d'établir un programme de stabilisation des prix? Dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention de le faire?

M. Whelan: Monsieur le président, je dois prendre le petit déjeuner demain à huit heures avec des membres du Conseil canadien du porc. J'ignore ce que nous allons décider ou si nous déciderons quoi que ce soit. Il semblerait que le programme auquel travaillent les fonctionnaires fédéraux et pro-